



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 06 - 2021

Remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable de la Veivy et réfection de la chaussée

---

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de MM. Zimmermann (président, excusé), Pourplanche (rapporteur), Landivier (vice-président), Declercq (excusé), Rollier et Smeriglio ainsi que de Mme Bogorad, s'est réunie le lundi 6 septembre 2021 à la Maison de commune en présence de la commission ad hoc concernée et de MM. Durussel et Tesse, Municipaux.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons revu l'ensemble de cette demande. La commission s'est par la suite concertée et a statué sur ce préavis, à l'unanimité des membres présents.

Il ressort que :

- Les travaux de remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable de la Veivy pour un montant estimé de CHF 68'000.- et de réfection de la chaussée pour CHF CHF 107'000, sont nécessaires et urgents.
- Les travaux seront financés par la trésorerie ou par le crédit d'investissement soumis à décision dans le cadre de présent préavis, selon les fonds disponibles.
- Les travaux seront entièrement comptabilisés à travers la réserve affectée au service des eaux, puisque les travaux découlent entièrement des fuites de la conduite d'eau potable.
- En ce qui concerne les finances, la demande de crédit d'étude de CHF 175'000.- peut être acceptée.

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité des membres présents, au Conseil communal de Penthaz d'accorder à la municipalité le crédit d'investissement en vue des travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable de la Veivy et réfection de la chaussée, d'autoriser la municipalité à financer ce projet en recourant aux marchés des capitaux pour un montant maximum de CHF 175'000.- entraînant une hausse des intérêts de CHF 1'750.- la première année et dégressif en fonction de l'amortissement financier (selon les taux d'intérêts estimé) et d'accepter le mode de comptabilisation par amortissement via l'intermédiaire de la réserve du dicastère « Service des eaux ».

Penthaz, le 10 septembre 2021

Le vice-président

Emmanuel Landivier

Le rapporteur

Damien Pourplanche